

Municipalité de Mont-Blanc

AVIS PUBLIC

À tous les contribuables de la Municipalité de Mont-Blanc

AVIS est donné par la soussignée à l'effet que le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité qui sera en 2026, en vigueur pour son troisième exercice financier du rôle triennal d'évaluation (2024-2025-2026) a été déposé le 9 septembre 2025 au bureau municipal, située au 100 place de la Mairie à Mont-Blanc, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance à cet endroit, aux heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
Municipalité de Mont-Blanc
100 place de la Mairie
Mont-Blanc (Québec) J0T 2G0
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 416-2024 de la M.R.C. des Laurentides et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Mont-Blanc ce 10 octobre deux mille vingt-cinq.


Caroline Fouquette
Directrice générale adjointe et greffière-
trésorière adjointe par intérim